

# OMPI



A/45/INF/1 Rev.

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 septembre 2008

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

F

## ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

**Quarante-cinquième série de réunions  
Genève, 22 – 30 septembre 2008**

### RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

#### *Mémoire du Secrétariat*

1. Le présent document a trait aux sessions des 19 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ci-après, qui se réuniront en sessions ordinaires ou extraordinaires dans la période du 22 au 30 septembre 2008 :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, trente-sixième session (18e session extraordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, vingt-septième session (9e session extraordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, cinquante-neuvième session (39e session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, quarantième session (22e session extraordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, quarante-sixième session (44e session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, trente-quatrième session (16e session extraordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, cinquante-deuxième session (39e session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, quarantième session (23e session extraordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, vingt-sixième session (10e session extraordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, vingt-sixième session (8e session extraordinaire)

- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, vingt-troisième session (6e session extraordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, vingt-sixième session (9e session extraordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], vingt-septième session (11e session extraordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], trente-huitième session (22e session extraordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, vingt-troisième session (9e session extraordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, dix-neuvième session (7e session extraordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], sixième session (3e session extraordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], sixième session (3e session extraordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], cinquième session (3e session extraordinaire).

Membres

2. Les membres de chacune des 19 assemblées et autres organes des États membres sont les suivants :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe (176).
- 2) Conférence de l'OMPI<sup>1</sup> : En plus des États membres de l'Assemblée générale de l'OMPI énumérés ci-dessus : Afghanistan, Brunéi Darussalam, Érythrée, Éthiopie, Koweït, Maldives, Myanmar, Somalie (176 + 8 = 184).
- 3) Comité de coordination de l'OMPI : Afghanistan (*ad hoc*), Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie (*ad hoc*), Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan,

<sup>1</sup> Les membres de la Conférence de l'OMPI constituent "les membres de l'OMPI".

Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse (*ex officio*), Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Zambie (83).

- 4) Assemblée de l'Union de Paris : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Tchad, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe (171).

- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris :

Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bangladesh, Barbade, Bénin, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Danemark, Équateur, Finlande, Ghana, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jordanie, Kenya, Lettonie, Luxembourg, Madagascar, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse (*ex officio*), Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Yémen, Zambie (42).

- 6) Assemblée de l'Union de Berne : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire,

Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe (161).

7) Comité exécutif de l'Union de Berne :

Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kirghizistan, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, République dominicaine, Roumanie, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse (*ex officio*), Thaïlande, Uruguay (40).

- 8) Assemblée de l'Union de Madrid : Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Chine, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe (dès le 8 décembre 2008), Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Zambie (84).

- 9) Assemblée de l'Union de la Haye : Albanie, Allemagne, Arménie, Belgique, Belize, Bénin, Botswana, Bulgarie, Communauté européenne, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark (dès le 9 décembre 2008), Égypte, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie (dès le 26 septembre 2008), Luxembourg, Mali, Maroc, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Niger, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Pays-Bas, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe (dès le 8 décembre 2008), Sénégal, Serbie, Singapour, Slovénie, Suisse, Suriname, Turquie, Ukraine (51).
- 10) Assemblée de l'Union de Nice : Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Jordanie (dès le 14 novembre 2008), Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay (81).
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne : Algérie, Bulgarie, Burkina Faso, Congo, Costa Rica, Cuba, France, Gabon, Géorgie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Mexique, Moldova, Monténégro, Nicaragua, Pérou, Portugal, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Togo, Tunisie (25).
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Malawi, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Uruguay (49).
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC : Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Luxembourg, Malawi, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie,

Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Uruguay (58).

- 14) Assemblée de l'Union du PCT : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe (139).
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Costa Rica (dès le 30 septembre 2008), Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie (dès le 14 novembre 2008), Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Mexique, Moldova, Monaco, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine (70).
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne : Arménie, Autriche, Bulgarie, Croatie, Cuba, France, Guinée, Jamaïque, Jordanie (dès le 14 novembre 2008), Kirghizistan, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Moldova, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Sainte-Lucie, Slovénie, Suède, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay (25).
- 17) Assemblée de WCT : Albanie, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, El Salvador, Émirats arabes unis,

Équateur, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Indonésie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Mali, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Nicaragua, Oman, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Togo, Trinité-et-Tobago (dès le 28 novembre 2008), Turquie (dès le 28 novembre 2008), Ukraine (67).

- 18) Assemblée de WPPT : Albanie, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Indonésie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Mali, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Nicaragua, Oman, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Togo, Trinité-et-Tobago (dès le 28 novembre 2008), Turquie (dès le 28 novembre 2008), Ukraine, Uruguay (66).
- 19) Assemblée du PLT : Bahreïn, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, Hongrie, Kirghizistan, Moldova, Nigeria, Oman, Ouzbékistan, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine (18).

### Observateurs

3. Les *États* suivants peuvent se faire représenter par des observateurs :
- 1) dans l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de la Conférence de l'OMPI;
  - 2) dans la CONFÉRENCE DE L'OMPI, tout État qui, sans être membre de cette conférence, est membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées (autres que l'OMPI);
  - 3) dans le COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de la Conférence de l'OMPI;
  - 4) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE PARIS, tout État qui est
    - i) partie à un acte de la Convention de Paris qui est antérieur à l'Acte de Stockholm (1967),
    - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de l'Assemblée de l'Union de Paris;
  - 5) dans le COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DE PARIS, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de l'Union de Paris;

- 6) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BERNE, tout État qui est
  - i) partie à un acte de la Convention de Berne qui est antérieur à l'Acte de Stockholm (1967),
  - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de l'Assemblée de l'Union de Berne;
- 7) dans le COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DE BERNE, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de l'Union de Berne;
- 8) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE MADRID, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 9) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LA HAYE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 10) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE NICE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 11) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LISBONNE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 12) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LOCARNO, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 13) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'IPC, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 14) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DU PCT, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 15) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BUDAPEST, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 16) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE VIENNE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 17) dans l'ASSEMBLÉE DU WCT, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de la Conférence de l'OMPI;
- 18) dans l'ASSEMBLÉE DU WPPT, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de la Conférence de l'OMPI;
- 19) dans l'ASSEMBLÉE du PLT, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de la Conférence de l'OMPI.

4. Les *Observateurs* suivants ont été invités à se faire représenter :

dans LES 19<sup>2</sup> ASSEMBLÉES ET AUTRES ORGANES MENTIONNÉS AU PARAGRAPHE 1 CI-DESSUS :

- i) Palestine;
- ii) Organisation des Nations Unies (ONU), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Association internationale de développement (AID), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Fonds monétaire international (FMI), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Société financière internationale (SFI), Union internationale des télécommunications (UIT), Union postale universelle (UPU) (17);
- iii) Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Organisation européenne des brevets (OEB), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Union des radiodiffusions des États arabes (ASBU), Union internationale pour la protection des obtentions végétale (UPOV) (9);
- iv) Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE), Association européenne de libre échange (AELE), Association latino-américaine d'intégration (ALADI), Centre régional africain de technologie (CRAT), Comité consultatif juridique afro-asiatique (AALCC), Commission des Communautés européennes (CCE), *Commonwealth Fund for Technical Cooperation* (CFTC), *Commonwealth of Learning* (COL), Communauté des Caraïbes (CARICOM), Communauté des États indépendants (CEI), Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Communauté économique et monétaire en Afrique centrale (CEMAC), Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), Conférence d'organismes latino-américains sur l'informatique (CALAI), Conseil de l'Europe (CE), Conseil oléicole international (COI), Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS), Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe des États ACP), Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), Ligue des États arabes (LEA),

---

<sup>2</sup> À l'exception du Comité de coordination pour lequel les seuls observateurs sont les États qui, sans être membres du Comité de coordination, sont membres de la Conférence de l'OMPI.

Observatoire européen de l'audiovisuel, Office international de la vigne et du vin (OIV), Organisation arabe de développement industriel et des mines (OADIM), Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Organisation de la Conférence islamique (OCI), Organisation des États américains (OEA), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), Organisation mondiale du commerce (OMC), Réseau d'information technique latino-américain (RITLA), Secrétariat du Commonwealth, *Secretaría General Iberoamericana* (SEGIB), Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA), *Secretaría General de la Comunidad Andina*, Système économique latino-américain (SELA), *South Centre*, Union africaine (UA) (40);

- v) toutes les organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI et dans les unions administrées par l'OMPI; la liste figure en annexe.

### Documents

5. Les documents préparatoires aux sessions des 19 organes sont répartis en 20 séries : 19 d'entre elles correspondent aux 19 organes et la 20e contient des documents intéressant plusieurs des 19 organes. Cette dernière série porte la cote "A/45". Les cotes utilisées pour les 19 autres séries indiquent le nom de l'organe et les chiffres arabes indiquent le numéro de la session. Ces cotes sont les suivantes :

"WO/GA/36"	pour l'Assemblée générale de l'OMPI (en anglais, <u>WIPO</u> <u>General</u> <u>Assembly</u> )
"WO/CF/27"	pour la Conférence de l'OMPI (en anglais, <u>WIPO</u> <u>Conference</u> )
"WO/CC/59"	pour le Comité de coordination de l'OMPI (en anglais, <u>WIPO</u> <u>Coordination</u> <u>Committee</u> )
"P/A/40"	pour l'Assemblée de l'Union de Paris (en anglais, <u>Paris</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u> )
"P/EC/46"	pour le Comité exécutif de l'Union de Paris (en anglais, <u>Paris</u> <u>Union</u> <u>Executive</u> <u>Committee</u> )
"B/A/34"	pour l'Assemblée de l'Union de Berne (en anglais, <u>Berne</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u> )
"B/EC/52"	pour le Comité exécutif de l'Union de Berne (en anglais, <u>Berne</u> <u>Union</u> <u>Executive</u> <u>Committee</u> )
"MM/A/40"	pour l'Assemblée de l'Union de Madrid (Marques) (en anglais, <u>Madrid</u> ( <u>Marks</u> ) <u>Union</u> <u>Assembly</u> )
"H/A/26"	pour l'Assemblée de l'Union de La Haye (en anglais, <u>Hague</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u> )
"N/A/26"	pour l'Assemblée de l'Union de Nice (en anglais, <u>Nice</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u> )
"LI/A/23"	pour l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (en anglais, <u>Lisbon</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u> )
"LO/A/26"	pour l'Assemblée de l'Union de Locarno (en anglais, <u>Locarno</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u> )

“IPC/A/27”	pour l’Assemblée de l’Union de la Classification internationale des brevets (en anglais, <u>I</u> nternational <u>P</u> atent <u>C</u> lassification <u>U</u> nion <u>A</u> ssembly)
“PCT/A/38”	pour l’Assemblée de l’Union du Traité de coopération en matière de brevets (en anglais, <u>P</u> atent <u>C</u> ooperation <u>T</u> reaty ( <u>U</u> nion) <u>A</u> ssembly)
“BP/A/23”	pour l’Assemblée de l’Union de Budapest (en anglais, <u>B</u> udapest <u>U</u> nion <u>A</u> ssembly)
“VA/A/19”	pour l’Assemblée de l’Union de Vienne (en anglais, <u>V</u> ienna <u>U</u> nion <u>A</u> ssembly)
“WCT/A/6”	pour l’Assemblée du Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (en anglais, <u>W</u> IPO <u>C</u> opyright <u>T</u> reaty <u>A</u> ssembly)
“WPPT/A/6”	pour l’Assemblée du Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (en anglais, <u>W</u> IPO <u>P</u> erformances and <u>P</u> honograms <u>T</u> reaty <u>A</u> ssembly)
“PLT/A/5”	pour l’Assemblée du Traité sur le droit des brevets (en anglais, <u>P</u> atent <u>L</u> aw <u>T</u> reaty <u>A</u> ssembly)

### Règles de procédure

6. Les règles régissant la procédure des assemblées et autres organes des États membres de l’OMPI et des unions administrées par l’OMPI comprennent les dispositions des traités instituant l’OMPI et les Unions, les “Règles générales de procédure de l’OMPI” (publication 399 Rev.3) et, en ce qui concerne la plupart des organes, des règles distinctes dénommées “règlement intérieur particulier” (document AB/XXIV/INF/2). Lesdits traités, publication et document sont disponibles sur demande.

[L’annexe suit]